

Foliodress® Eye Protect

Lunettes de protection



Référence
992524

Produit

Foliodress® Eye Protect sont des lunettes de protection.

La forme large et anatomique de ces lunettes apporte une bonne protection des yeux des utilisateurs. La forme spéciale de la visière (devant et sur les côtés) protège des projections de liquides ou particules.

Les branches sont réglables (longueur et inclinaison) pour un port des lunettes plus confortable.

Les lunettes sont conformes à la norme EN 166.

Indications / Classification

Pour la protection des yeux de l'utilisateur.

Foliodress® Eye Protect est un équipement de protection individuelle de classe II (CE - 0196).

Spécifications

Composition :

Visière : polycarbonate transparent
Monture : polyamide bleu

Caractéristiques :

- Classe optique (EN 166) : 1
- Symbole de résistance mécanique (EN 166)
Monture : (F) Utilisation standard + impact à faible énergie (45 m/s)
Visière : (S) Utilisation standard + solidité renforcée (choc à la bille)

Présentation / Conditionnement

Les lunettes sont conditionnées par 5 en boîte, puis en carton.

Accompagné d'une notice d'emploi.

Référence	Nb unités / boîte	Nb boîtes / carton	Nb cartons / palette
992524	5	12	36

Référence	Dimensions boîte	Dimensions carton	Dimensions palette
992524	250 x 58 x 156 mm	320 x 260 x 372 mm	1200 x 800 x 1638 mm

Précautions d'emploi

Les lunettes de protection ne doivent pas être conservées à une température supérieure à 50°C.

Conseils d'utilisation

Les lunettes de protection ne doivent être utilisées que pour des travaux conformes à la destination stipulée, pour lesquels les verres doivent être appropriés. Dans d'autres domaines d'utilisation, elles n'offrent pas une protection suffisante.

Les lunettes de protection peuvent être nettoyées sous l'eau courante en employant du liquide vaisselle et en les essuyant avec un chiffon doux. Elles peuvent être désinfectées avec des produits en vente dans le commerce.

Au cas où un verre serait cassé, rayé ou présenterait des points mats, il faut alors le remplacer contre un verre identique qui est pourvu du symbole CE.

Si la monture est cassée, il ne faut plus utiliser les lunettes.